

COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 JANVIER 2022

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA ROCHELLE

Date de convocation : 31/12/2021

Date de publication : 10/01/2022

Séance du 6 JANVIER 2022 _ Visio-Conférence

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE (Président),

Membres présents :

M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Roger GERVAIS, M. Gérard BLANCHARD M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Vincent COPPOLANI, M. Bertrand AYRAL, M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL, M. Stéphane VILLAIN, Mme Marie LIGONNIERE et M. Vincent DEMESTER, Vice-présidents ;

M. Christophe BERTAUD, M. Patrick BOUFFET, M. Philippe CHABRIER, Mme Catherine LEONIDAS, M. Tony LOISEL, M. Marc MAIGNÉ, Mme Marie-Gabrielle NASSIVET, Mme Marie NEDELLEC, M. Jean-Pierre NIVET, M. Jean-Philippe PLEZ, M. Pascal SABOURIN et Mme Chantal SUBRA, Conseillers délégués ;

Mme Evelyne FERRAND, M. Didier LARELLE, Mme Line MEODE et M. Hervé PINEAU, autres membres du Bureau.

Membres absents excusés :

M. Jean-Luc ALGAY procuration à M. Tony LOISEL, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX procuration à M. Christophe BERTAUD, Vice-président ;

M. David BAUDON, M. Thibaut GUIRAUD procuration à Mme Catherine LEONIDAS, M. Didier ROBLIN et M. Paul-Roland VINCENT Conseillers délégués ;

Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ et M. Didier GESLIN procuration à M. Hervé PINEAU autres membres du Bureau.

Secrétaire de séance : Mme Séverine LACOSTE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président, souhaite la bienvenue aux conseillers du Bureau communautaire et ouvre la séance à 14 h.

N° 1

Titre / ASSISES DE L'EMPLOI CYCLE 2 - PARTENARIAT AVEC CHAMBRE DE COMMERCE ET INDUSTRIE DE CHARENTE-MARITIME (CCI) - «ATELIERS PRATIK RH» 4EME EDITION - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022

Dans le cadre des Assises de l'Emploi, démarche partagée avec les acteurs de l'emploi et de l'économie du territoire, 20 actions ont été développées lors du cycle 1, et 10 sont en cours pour le cycle 2.

L'action « Pratik'RH » permet aux chefs d'entreprise de moins de 20 salariés, de bénéficier d'une information opérationnelle rapide afin de faciliter le recrutement de nouveaux salariés et de fidéliser leurs collaborateurs. Cette action se réalise, chaque année depuis 2018, en 4 ateliers par an. Le coût global de l'opération s'élève à 8 000 €, co-financée à part égale entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Charente-Maritime (CCI) et l'Agglomération de La Rochelle.

Le cycle 2 des Assises de l'Emploi a débuté début 2021 : 10 actions complémentaires sont en cours de mise en œuvre. L'action Pratik'RH est issue du cycle 1 des Assises de l'Emploi.

Trois saisons de 4 ateliers ont été mises en œuvre en 2018, 2019 et 2020-2021. En raison de la crise sanitaire de la Covid 19, les 2 derniers ateliers de 2020 ont été reportés en 2021.

Pour rappel, la finalité de l'action Pratik'RH est de permettre aux chefs d'entreprise de moins de 20 salariés, de bénéficier d'une information opérationnelle, dans un temps concis, afin de faciliter le recrutement de nouveaux salariés et de fidéliser leurs collaborateurs. Ces ateliers ont lieu dans les locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Charente-Maritime à La Rochelle, et accueillent au maximum 20 chefs d'entreprise par atelier.

Il s'agit d'ateliers de sensibilisation, organisés de 8h30 à 10h30, sous format de petits déjeuners. La satisfaction des participants est de 100 % pour les 3 saisons selon un questionnaire distribué en fin d'atelier. L'approche qualitative des cas concrets avec des échanges facilités constituent un atout important de cette action.

Ces ateliers ont attiré 166 chefs d'entreprise sur les 3 éditions écoulées, soient 43 participants en 2018, 65 en 2019, et 58 en 2020-2021.

Cette 3^{ème} édition portait sur des sujets prenant en compte le contexte de la crise sanitaire :

- « La communication non violente et l'efficacité au travail » (22 septembre 2020),
- « Comment recruter différemment grâce à votre marque employeur » (6 octobre 2020),
- « Comment gérer le stress, détecter et éviter l'épuisement professionnel » (28 septembre 2021),
- « Management : comment établir des relations positives » (16 novembre 2021).

Le coût comprend l'ingénierie et l'organisation, la communication, l'animation et la recherche d'intervenants experts.

Budget prévisionnel de l'action pour 4 ateliers en 2022 :

Ateliers RH adressés aux TPE de l'Agglomération – Saison 4		
CdA	50%	4 000 €
CCI	50%	4 000 €
Total	100%	8 000 €

Vu la délibération du 10 juin 2021 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire en matière de Finances,

Après délibération, le Bureau communautaire décide :

- De soutenir le projet,
- Sous réserve du vote du budget 2022, de voter une subvention de 4 000 € inscrite au budget 2022 ayant pour imputation budgétaire : 124/9020/6748 au bénéfice de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Charente-Maritime,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et les documents à intervenir.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Rapporteur : Séverine LACOSTE

N° 2

Titre / CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (IUT) TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION DE LA ROCHELLE, L'ASSOCIATION "FORUM POUR DEMAIN" ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE - AUTORISATION DE SIGNATURE

L'agglomération a approuvé son 3ème schéma directeur des aménagements cyclables en juillet 2017 avec pour objectif entre autres d'augmenter la part modale vélo actuelle de 7 % à 14 % d'ici 2030. Avec une part modale vélo importante notamment sur la ville-centre, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) souhaite développer ses efforts auprès du public étudiant notamment.

Il est proposé ici d'approuver la convention de partenariat financier entre l'IUT Techniques de commercialisation de La Rochelle, l'association Forum pour demain et la CdA pour la promotion de l'usage du vélo par les étudiants Rochelais dans le cadre de l'appel à projet Vélo et Territoire de l'ADEME.

La convention porte sur le versement d'une subvention de la CdA à l'association Forum pour demain de 10 000 € pour la réalisation d'actions de promotion du vélo jusqu'au 31 mai 2022. A noter que l'ADEME est susceptible, selon le rapport d'évaluation des actions, d'attribuer une subvention de l'ordre de 50 % des montants éligibles.

CONTEXTE

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) a engagé une transition écologique de son territoire. Pour y parvenir, les actions engendrant cette transition doivent être multiples. Elles portent sur l'essor des mobilités durables et notamment le développement du vélo comme mode de déplacement individuel sobre en énergie, silencieux, et faiblement consommateur d'espace (en circulation et en stationnement). De plus, il est concurrentiel à la voiture en temps de parcours, notamment en ville, économique et permet de pratiquer une activité physique.

Volontariste en matière de mobilité durable et de développement du vélo, la CdA s'est fixée comme objectif de réduire de 70 % les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées aux transports à l'horizon 2050 et pour cela d'augmenter la part modale vélo actuelle de 7 % à 14 % d'ici 2030 dans un premier temps.

L'agglomération a approuvé son 3ème schéma directeur des aménagements cyclables le 6 juillet 2017. Élaborés depuis 2002 sur le territoire, les schémas cyclables successifs ont permis de réaliser des aménagements en faveur du vélo (plus de 230 kms d'aménagements existants aujourd'hui).

En complément du schéma, la CdA développe les services ainsi que la communication autour du vélo afin de mettre en œuvre un véritable système vélo (vélo en location longue durée, vélo en libre-service, vélos jaunes à vocation touristiques, primes pour l'acquisition d'un vélo électrique, ...).

Avec une part modale vélo importante notamment sur la ville-centre, l'agglomération souhaite développer ses efforts auprès du public étudiant notamment. En effet, la part d'étudiants utilisant la voiture reste relativement importante.

Le public étudiant représente une population aux moyens limités, pour laquelle le vélo semble particulièrement adapté et qui sera susceptible de le conserver comme moyen quotidien de déplacement une fois entré dans la vie active.

Dans le cadre d'un projet sous le tutorat de l'IUT Techniques de Commercialisation de La Rochelle, un groupe de 6 étudiants souhaitent collaborer avec la CdA pour mettre en place des actions de sensibilisation et de promotion du vélo.

En lien avec le projet de l'année précédente, qui a abouti à la création d'une page Instagram « enroutelibre17 », ce nouveau groupe d'étudiants a défini le plan d'actions suivant :

- Présentation du projet aux étudiants, des services Yélo, et des actions à venir
- Concours Photo, pour gagner en visibilité sur la page Instagram
- Challenge jeu de piste mobilité à l'échelle des universités.

L'agglomération de La Rochelle est lauréate de l'appel à projet de l'ADEME "Vélo et Territoire". Les actions qui vont permettre d'identifier le vélo comme mode de déplacement de l'étudiant rochelais s'inscrivent donc dans cette perspective.

Ces actions ont aussi pour objectif le changement de comportement en mobilité, portées par le programme Certificats d'Economies d'Energie (CEE) Agremob qui vise à la sensibilisation et au passage à l'action vers des mobilités douces. Plus largement, cela s'inscrit dans l'axe mobilité du projet « La Rochelle Territoire Zéro Carbone » (LRTZC).

A cette fin, il est proposé une convention partenariale entre la CdA, l'enseignant-tuteur, les étudiants de l'IUT Techniques de Commercialisation et l'association «Forum pour demain ».

Il est à noter que l'ADEME est susceptible selon le rapport d'évaluation de ses actions d'attribuer une subvention de l'ordre de 50 % des montants éligibles.

La contribution financière pour la réalisation de ces actions est définie comme suit :

Dépenses relatives au plan d'actions de promotion du vélo	Répartition du montant de la subvention : 10 000 €	Contribution ADEME 50 % sur les montants éligibles.
Dépenses effectuées par l'Association Forum pour demain (structure comptable support des étudiants de l'IUT)	6 420 €	Potentiellement 3 210 €
Dépenses effectuées directement par la CdA	3 580 €	Potentiellement 1 790 €

Après délibération, le Bureau communautaire décide :

- D'approuver ce partenariat avec l'IUT Techniques de Commercialisation de La Rochelle dans le cadre d'un projet encadré par un enseignant-tuteur en vue de développer les actions sur le territoire de la CdA;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions avec les étudiants, l'enseignant-tuteur et l'association « Forum pour demain » ainsi que tout document y afférent ;
- Sous réserve du vote du budget 2022, d'imputer les subventions au budget annexe 2022 de la Direction Mobilité et Transports.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Rapporteur : Bertrand AYRAL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h30